

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 04/04/2023

REFERENCE : 2023-002

Date de convocation :

29/03/2023

Délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents : 17

Votants :

18 dont 1 pouvoir

Résultat du vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Pascal LEJOT

Objet de la délibération : **Approbation du compte de gestion 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beddes, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Etaient présents : M. Gilles HERAULT (Ardenais), M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Jean-Paul RENAUD (Culan, suppléant), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignièrès), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonmais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), M. André GASPAROUX (Préveranges), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Pascal ALADENISE (Rezay), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Florence LERUDE (Sidaiilles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Fabien CLEMENT (Vesdun)

Pouvoir: M. PERROT Francis ((St-Hilaire en Lignièrès) a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE

Etaient absents : Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrick BISSON (Ineuil), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), M. Pascal COLLIN (Marçais), Mme Isabelle HUE (Montlouis), Mme Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel) M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierre-les-Bois), M. Gérard BEDOUILLAT (Venesmes)

Etaient absents excusés : M. Jacques FRAULAUD (Culan), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), M. Nicolas BARRET (Saint-Maur, suppléant), Mme Angélique WOZNIAK (Vilcelcelin), Mme Joëlle LESUEUR (Vilcelcelin, suppléante)

Etait présente sans voix délibérative : Mme Michelle RIVET (Marçais)

Etaient présents également à la réunion : M. Samuel MAUBERT (chargé de mission), Mme Sylvie CAMPOS (secrétaire), Mlle Sophia MENDES (stagiaire)

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 au SIRAH sur l'Arnon.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les résultats du compte de gestion 2022 se présentent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL des 2 sections
DEPENSES 2022	77 210.75	55 479.89	132 690.64
<i>REPORT N-1</i>	0.00	0.00	0.00
TOTAL cumulé	77 210.75 (a)	55 479.89	132 690.64
RECETTES 2022	190 082.12	225 000.00	415 082.12
<i>REPORT N-1</i>	121 997.90	2 800.52	124 798.42
TOTAL cumulé	312 080.02 (b)	227 800.52	539 880.54
Résultat à affecter (b-a)	234 869.27		

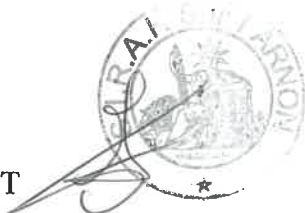
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, Approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2022. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le secrétaire de séance

Pascal LEJOT

